



## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé

#### Dix-septième session

Genève, 24-26 juin 2024

## Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa dix-septième session

### I. Aperçu

1. Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa dix-septième session du 24 au 26 juin 2024.
2. George Katapodis (Grèce), Président du Comité, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.
3. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire exécutive de la CEE a fait observer que la région de la CEE n'était pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Elle a souligné que les travaux du Comité contribuaient à accélérer les progrès en promouvant des solutions innovantes et en mobilisant des fonds du secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Elle attendait avec intérêt les résultats du dialogue international, tenu dans le cadre du Comité, sur les politiques à mener dans les domaines de l'action climatique, des infrastructures résilientes et de la transition vers l'économie circulaire, car ce dialogue contribuait aux principales activités prioritaires actuelles et futures de tous les domaines d'action de la CEE.

### II. Participation

4. La session a réuni près de 230 participants, dont des représentants des États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Canada, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas (Royaume des), République de Moldova, Royaume-Uni, Slovénie, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.
5. Des représentants des États non membres de la CEE ci-après ont également participé à la session : Brésil, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Pérou, Qatar, Sierra Leone, Somalie et Tchad.
6. Des représentants de la Commission européenne étaient aussi présents.



7. Les institutions spécialisées, fonds, programmes et commissions régionales du système des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Bureau international du Travail, CNUCED, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

8. D'autres entités (autorités locales, établissements universitaires, organisations internationales extérieures au système des Nations Unies, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), organisations non gouvernementales et acteurs du secteur privé) ont participé à la session à l'invitation du secrétariat.

### **III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

#### **Décision 2024-1**

Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa dix-septième session (ECE/CECI/2024/1).

### **IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

9. Le secrétariat a informé le Comité que M. Uzunkaya (Türkiye) avait achevé un premier mandat de Vice-Président et avait été désigné par le Gouvernement turc pour un second mandat. Il avait également reçu des Gouvernements arménien, azerbaïdjanais et belge des propositions de candidat(e) au poste de vice-président(e). Il a rappelé qu'il n'y avait pas de limite réglementaire au nombre de vice-président(e)s pouvant être élu(e)s.

#### **Décision 2024-2**

Le Comité a reconduit Mehmet Uzunkaya (Türkiye) pour un deuxième mandat de Vice-Président et élu Hamlet Mkrtchyan (Arménie), Turkan Vusat (Azerbaïdjan) et Steven van Garsse (Belgique) pour des premiers mandats de Vice-Président(e) d'une durée de deux ans, à partir de la session faisant l'objet du présent rapport.

### **V. Exécution du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)**

#### **A. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (point 3 a) de l'ordre du jour)**

##### **i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la seizième session du Comité**

10. Le secrétariat a présenté un rapport sur les travaux réalisés par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité depuis la seizième session du Comité (ECE/CECI/ICP/2023/2).

11. La CEE, grâce à ses travaux relatifs à l'innovation et à la compétitivité, a continué d'aider les États membres à réaliser les ODD, notamment en établissant des bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques, en évaluant, sur demande, les politiques nationales à l'aune de ces bonnes pratiques, en formulant des recommandations de réforme et en renforçant les capacités nationales aux fins de l'application de ces recommandations.

##### **Dialogue international sur les politiques à mener**

12. À sa quatorzième session, l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a organisé un dialogue international sur le thème des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage. Dans le document d'orientation élaboré à l'issue de ce

dialogue et intitulé « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage » (ECE/CECI/2024/3), il est dit que les transformations numériques et vertes nécessitent d'adopter des politiques d'innovation permettant d'orienter les innovateurs et de favoriser les changements de comportement chez les consommateurs. Ces politiques devraient faire l'objet d'une coordination horizontale et verticale entre les différents services ministériels et pouvoir être adaptées de manière continue tout au long du processus.

13. L'Équipe de spécialistes a formulé les recommandations suivantes relatives aux politiques d'innovation transformatrice. Celles-ci devraient :

- Garantir un certain degré de flexibilité et d'adaptabilité au moyen du renseignement stratégique, de la prospective en matière d'innovation et de l'évaluation formative ;
- Favoriser la recherche et l'apprentissage au moyen d'outils tels que les « bacs à sable » réglementaires, les laboratoires vivants et les équipes spécialisées dans l'innovation ;
- Assurer la cohérence des politiques au moyen d'une gouvernance efficace à plusieurs niveaux et d'une combinaison de moyens d'action axés sur la demande, l'offre et le système dans son ensemble.

14. Au cours du débat qui a suivi, le Fonds finlandais pour l'innovation, Sitra, a invité le Comité à collaborer à la réalisation d'expériences sur le rôle des changements de comportement en tant que moteur de transformations relatives à la durabilité et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à des fins d'innovation radicale. Dans l'ensemble, ces échanges ont confirmé l'utilité du partage de données d'expérience et le rôle important du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE dans la promotion d'une approche systématique de l'apprentissage stratégique au service d'une politique d'innovation transformatrice.

#### ***Réseau d'innovation transformatrice de la CEE***

15. Le secrétariat a informé les représentants de l'état d'avancement des travaux du Réseau d'innovation transformatrice (ECE/CECI/2024/INF.2). Le Réseau faisait office de plateforme d'apprentissage entre pairs, au sein de laquelle les décideurs, les organismes de promotion de l'innovation, les entrepreneurs, les représentants du secteur et les spécialistes de l'innovation transformatrice tenaient des débats et collaboraient à l'élaboration de politiques, de pratiques et d'outils susceptibles de promouvoir des mécanismes novateurs agissant comme des leviers de compétitivité et des accélérateurs de la transformation durable dans la région de la CEE.

#### ***Études sur l'innovation au service du développement durable***

16. Le secrétariat a présenté, pour information, un document sur l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine (ECE/CECI/2024/INF.1). Cette étude portait principalement sur i) le contexte dans lequel elle s'inscrivait, sur la base d'études de cas pertinentes concernant d'autres conflits majeurs, ii) la recherche de solutions permettant d'élaborer des politiques d'innovation efficaces dans les conditions très difficiles existant dans le pays, et iii) l'élaboration de scénarios concernant les politiques visant à promouvoir l'innovation au service de la reconstruction et, à terme, du développement durable.

17. Le secrétariat a effectué une mission à Kyïv en mai 2024 et a coorganisé avec l'Académie ukrainienne des sciences un séminaire sur les indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation et leur utilisation pour mesurer les effets de la politique d'innovation. La Secrétaire exécutive de la CEE, Tatiana Molcean, s'est rendue à Kyïv du 4 au 6 juin pour examiner avec des représentants du Gouvernement ukrainien, l'équipe de pays des Nations Unies, la délégation de l'Union européenne en Ukraine et d'autres partenaires internationaux l'appui de la CEE à la reconstruction et au redressement du pays, notamment le soutien à la politique d'innovation.

*Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA)*

18. L'Ouzbékistan a accueilli la session annuelle de 2023 du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, géré conjointement avec la CESAP.

19. Le Groupe de travail a continué à exécuter le plan d'action de la stratégie d'innovation du SPECA pour le développement durable. Il a organisé une série d'activités sous-régionales et nationales de renforcement des capacités et élaboré un nouveau manuel d'orientation pour aider le réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable, ainsi que d'autres bénéficiaires, à appliquer des réformes fondées sur les recommandations de la CEE, notamment en matière de bonnes pratiques, dans des domaines tels que :

- L'innovation au service de l'économie circulaire (Ouzbékistan, activité sous-régionale) ;
- La création d'un écosystème de capital-risque (Azerbaïdjan) ;
- L'innovation au service de la transformation numérique (activité sous-régionale).

20. Le Gouvernement géorgien a organisé deux visites d'étude à l'intention des décideurs de la sous-région du SPECA, au cours desquelles ils ont présenté des exemples de bonnes pratiques issues des activités d'appui organisées précédemment par la CEE en matière d'analyse et de renforcement des capacités.

**ii) Impact des travaux réalisés depuis la seizième session**

21. Les travaux décrits ci-dessus n'auraient pas été possibles sans l'appui financier fourni par le Gouvernement suédois dans le cadre du projet extrabudgétaire pluriannuel visant à promouvoir les capacités en matière d'innovation en Europe orientale et dans le Caucase. Alors que le projet touchait à sa fin, la CEE a fait appel à un évaluateur externe indépendant pour évaluer la pertinence, l'efficacité et le rapport coûts-avantages du projet ainsi que le caractère durable de ses résultats.

22. L'évaluateur indépendant a présenté au Comité ses principales conclusions et recommandations. Dans l'ensemble, les bénéficiaires du projet l'ont jugé efficace (73,1 % de réponses positives), et très pertinent, durable et d'un bon rapport coûts-avantages (taux de réponses positives compris entre 86 et 94 %).

23. L'évaluateur a formulé les recommandations ci-après, que le secrétariat a approuvées :

- Mobiliser des fonds supplémentaires pour continuer d'appuyer la politique d'innovation en Europe orientale et dans le Caucase du Sud et mettre en œuvre ce projet dans d'autres sous-régions, telles que les Balkans occidentaux et l'Asie centrale ;
- Le secrétariat devrait redoubler d'efforts pour collecter des données statistiques pertinentes afin de mieux prendre en considération les questions liées à la représentation équilibrée des genres et à l'inclusion du handicap dans des projets analogues à l'avenir, et de garantir le respect du principe de responsabilité à cet égard.

24. Les États membres ci-après ont informé le Comité de l'impact que les travaux menés avaient eu sur leur politique nationale d'innovation : Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan et Ukraine. Toutes les délégations ont souligné qu'elles considéraient que l'innovation était une priorité stratégique pour leur développement économique et durable et ont remercié la CEE pour les compétences et l'appui qu'elle leur avait apportés :

- Dans le cadre de l'étude sur l'innovation au service du développement durable menée en Arménie, une analyse approfondie du système national d'innovation avait été réalisée, et un plan d'action détaillé visant à promouvoir le développement durable axé sur l'innovation avait été élaboré. Sur la base des recommandations issues de cette étude, l'Arménie avait entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie relative aux secteurs de haute technologie. La délégation arménienne a sollicité l'appui de la CEE pour la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie ;

- La Géorgie avait lancé de nouvelles initiatives visant à promouvoir l'innovation dans les domaines de l'agrotechnologie et de l'IA, en s'appuyant sur les recommandations issues de l'étude sur l'innovation au service du développement menée dans le pays et du recensement sous-régional des politiques d'innovation en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que sur l'aide en matière de renforcement des capacités qui en avait découlé. Elle avait également accueilli plusieurs visites d'étude destinées aux décideurs d'Asie centrale afin de leur faire partager les connaissances et les données d'expérience qu'elle avait acquises dans le cadre de sa coopération avec la CEE ;
- Conformément à la feuille de route sur le développement des infrastructures d'innovation élaborée avec le soutien de la CEE, le Kirghizistan avait ouvert son premier centre d'innovation à l'Université nationale du Kirghizistan. Une nouvelle loi relative au financement par capital-risque avait été élaborée et était en cours d'examen par le Conseil des ministres pour adoption ;
- L'Ukraine s'est félicitée de l'appui que la CEE lui apportait de manière continue s'agissant de la réforme de sa politique d'innovation, notamment en contribuant à la refonte de la stratégie nationale en la matière et à l'élaboration de la stratégie relative aux droits de propriété intellectuelle ;
- Comme suite aux recommandations issues de l'étude sur l'innovation au service du développement durable menée dans le pays, l'Ouzbékistan avait renforcé la coordination de sa politique d'innovation en désignant des coordonnateurs dans chaque ministère, en créant des postes de responsable de l'innovation dans les entreprises et en chargeant les recteurs de toutes les universités de veiller à ce que des travaux soient menés dans ce domaine. Il avait augmenté le montant des fonds publics consacrés à la commercialisation des résultats de la recherche et avait investi massivement dans les mesures visant à améliorer la qualité de ses universités et à augmenter le nombre d'étudiants ;
- L'Ouzbékistan avait en outre renforcé son soutien aux start-up et à l'entrepreneuriat dans le cadre du réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable, et plusieurs fonds de capital-risque s'étaient établis dans le pays. Il faisait également partie du Réseau d'innovation transformatrice.

### **Décision 2024-3a.1**

Le Comité a accueilli avec satisfaction les travaux de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité, décrits par celle-ci dans son rapport sur sa quinzième session (ECE/CECI/ICP/2023/2), et a remercié le bureau de l'Équipe pour ses conseils et le secrétariat pour l'appui qu'il avait apporté dans le cadre de ces travaux.

### **Décision 2024-3a.2**

Le Comité a approuvé les recommandations formulées dans le document intitulé « Les transformations numérique et verte : examen des liens stratégiques entre expérimentation et apprentissage » (ECE/CECI/2024/3) et a souligné qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux normatifs sur ce thème d'importance et le renforcement des capacités dans ce domaine. Il a demandé au secrétariat de diffuser ces recommandations par voie électronique et de les utiliser dans le cadre d'activités futures de renforcement des capacités et de conseil sur les politiques à mener. Il a en outre souligné à quel point le financement extrabudgétaire était essentiel pour que ces recommandations soient appliquées et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir de tels fonds.

### **Décision 2024-3a.3**

Le Comité s'est félicité de l'état d'avancement de l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine. Il s'est également félicité des résultats des activités de renforcement des capacités visant à favoriser l'application des mesures recommandées dans l'étude sur l'innovation au service du développement durable menée en Ouzbékistan. Il a en outre souligné à quel point il était important de proposer, aux pays qui en faisaient la demande, des analyses des politiques et des services de conseil fondés sur les bonnes pratiques définies sous ses auspices, et de renforcer constamment les capacités afin de

garantir que les analyses des politiques nationales d'innovation soient suivies d'améliorations tangibles de la performance en matière d'innovation dans les pays bénéficiaires. Il a remercié le Gouvernement suédois pour le généreux soutien financier apporté à ses travaux d'analyse de politiques et de renforcement des capacités. Il a en outre souligné à quel point le financement extrabudgétaire était essentiel pour la poursuite de ses travaux et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires.

#### **Décision 2024-3a.4**

Le Comité s'est félicité des travaux réalisés par le Réseau d'innovation transformatrice de la CEE. Il a souligné combien les politiques favorisant une innovation réellement transformatrice permettaient d'accélérer la marche vers le développement durable et combien les travaux menés sur ce sujet enrichissaient de manière substantielle les thèmes transversaux prioritaires de la CEE, à savoir la transition vers une économie circulaire et les transformations numérique et verte. Il a noté avec satisfaction que le Réseau s'était ouvert à des acteurs de la politique d'innovation des pays de programme, notamment en Asie centrale, en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que dans les Balkans occidentaux. Il s'est félicité de l'organisation de deux séminaires destinés aux décideurs et aux praticiens en matière d'innovation dans les Balkans occidentaux, axés respectivement sur le potentiel de l'innovation transformatrice et sur l'innovation dans le secteur des services. Il a remercié le Gouvernement allemand pour le généreux soutien financier qu'il avait apporté à ces travaux. Il a encouragé les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des financements supplémentaires afin que ces activités puissent se poursuivre après 2024.

#### **Décision 2024-3a.5**

Le Comité s'est félicité des progrès réalisés par le Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable dans l'appui à la stratégie du SPECA dans ce domaine, notamment de l'élaboration du manuel d'orientation sur la nouvelle politique d'innovation à l'intention des pays en transition de la sous-région du SPECA, diffusé peu auparavant en tant que publication officielle des Nations Unies, ainsi que d'une série d'autres activités de renforcement des capacités.

Le Comité a réaffirmé les avantages que présentaient le dialogue sous-régional et les échanges d'expériences concernant les politiques d'innovation fondées sur les bonnes pratiques pour la région du SPECA si elle voulait progresser vers la réalisation des ODD. Il a remercié le secrétariat pour son appui à cet égard. Il a souligné à quel point le financement extrabudgétaire était essentiel pour la poursuite des activités s'inscrivant dans le cadre de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable, notamment celles du réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable, et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires.

## **B. Groupe de travail des partenariats public-privé (point 3 b) de l'ordre du jour)**

### **i) Rapports sur les travaux réalisés depuis la seizième session du Comité**

25. Le secrétariat a fait le point sur les travaux relatifs aux PPP menés depuis la seizième session du Comité (ECE/CECI/WP/2023/2). Ces travaux continuaient de porter essentiellement sur les ODD en promouvant les cinq objectifs de référence auxquels devaient satisfaire les PPP axés sur la réalisation des ODD au moyen de normes, de principes directeurs, du Système d'évaluation et de notation des PPP et des infrastructures (méthode PIERS), qui constituait une méthode d'évaluation au regard des ODD, de pratiques exemplaires et de recommandations, dont l'utilisation et l'application sur une base volontaire étaient encouragées dans les pays.

**Session du Groupe de travail**

26. Le débat d'orientation tenu à la septième session du Groupe de travail était composé de débats d'experts portant sur les technologies numériques et vertes au service des projets de redressement et de reconstruction durables, l'autonomisation des femmes et la participation des parties prenantes.

27. Le Groupe de travail a approuvé les lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2023/10).

28. Le Groupe de travail a en outre pris note du retraitage de sept documents destiné à refléter le changement de terminologie intervenu, en application de la décision 2022-4b.2 du Comité, à savoir :

- Norme pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2023/3) ;
- Déclaration pour une tolérance zéro à l'égard de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des partenariats public-privé (ECE/CECI/WP/PPP/2023/4) ;
- Mise en pratique des Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur la réalisation des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2023/5) ;
- Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires (ECE/CECI/WP/PPP/2023/6) ;
- Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable (ECE/CECI/WP/PPP/2023/7) ;
- Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières (ECE/CECI/WP/PPP/2023/8) ;
- Involving reliable and independent experts to develop Public-Private Partnerships projects in support of the Sustainable Development Goals in low and middle-income countries (Association d'experts compétents et indépendants à la création de partenariats public-privé axés sur la réalisation des ODD dans les pays à revenu faible ou moyen) (ECE/CECI/WP/PPP/2023/9).

**Forum international sur les PPP**

29. La huitième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, organisée en collaboration avec le Gouvernement turc, s'est tenue à Istanbul (Türkiye) du 8 au 10 mai 2024. Le Forum a rassemblé plus de 600 participants de 93 pays, représentant les administrations nationales, le secteur privé, les universités et la société civile, dans le cadre de 26 séances auxquelles ont participé 180 orateurs et intervenants, notamment des ministres et des directeurs généraux.

30. Le Forum a porté sur les défis et les possibilités liés à l'utilisation des PPP pour remédier au manque de financement des infrastructures requises pour la réalisation des ODD, tant au niveau municipal qu'au niveau national ou transfrontière. Il a traité d'une série de projets concernant notamment les transformations numérique et verte, le redressement et la reconstruction économiques, la résilience face aux changements climatiques et la sécurité routière. Il a également été question des PPP à petite échelle et de la façon dont l'intelligence artificielle générative pouvait contribuer à réduire les coûts des projets. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les participants au Forum ont plaidé en faveur d'une approche des PPP fondée sur les droits de l'homme, de l'égalité des genres, de l'inclusion et de l'autonomisation des femmes, de l'égalité d'accès aux services publics et de la participation des parties prenantes.

31. L'une des caractéristiques du Forum est qu'il permet de présenter des PPP et des projets d'infrastructure exécutés dans le monde entier. Plus de 20 projets avaient été soumis et évalués au moyen de la méthode PIERS, et 15 d'entre eux ont été présentés. Une visite du site du projet d'autoroute du nord de Marmara, qui relie l'Europe à l'Asie par le Bosphore, a également été organisée pour les participants.

32. Dix-neuf projets, d'une valeur d'investissement totale de 3 milliards de dollars des États-Unis, avaient été répertoriés dans un recueil. Ils avaient été comptabilisés dans le cadre de la campagne visant à atteindre le chiffre de 500 projets axés sur la réalisation des ODD.

32 bis. Le Président, s'exprimant également au nom du Comité, a remercié le Gouvernement turc d'avoir accueilli à Istanbul ce forum, qui avait été considéré comme un grand succès par les participants.

33. Le représentant de la Türkiye a présenté brièvement les travaux du Forum et a remercié le secrétariat de la CEE et le Bureau du Groupe de travail pour les efforts qu'ils avaient déployés conjointement au cours de sa préparation. Le Forum avait constitué un cadre privilégié pour les échanges de connaissances et permis de renforcer le rôle déterminant des PPP et du financement des infrastructures dans la réalisation des ODD.

### *Travaux normatifs*

34. Neuf normes et directives relatives aux PPP sont en cours d'élaboration, et les quatre qui ont été mises en chantier en 2023 devraient être achevées dans les mois à venir et soumises au Groupe de travail à sa prochaine session, en novembre 2024<sup>1</sup>. Le Groupe de travail a décidé d'entreprendre des activités sur cinq nouveaux axes de travail en 2024 afin d'élaborer des normes et des directives sur les sujets suivants :

- Le renforcement de la participation des parties prenantes dans les PPP axés sur la réalisation des ODD ;
- La promotion du recours à des PPP pour la construction d'installations électriques autonomes en zone rurale, reposant sur les énergies renouvelables et à haut rendement énergétique, aux fins de la réalisation des ODD ;
- La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des PPP axés sur la réalisation des ODD ;
- La promotion de projets de PPP et d'infrastructure résilients face aux changements climatiques et axés sur la réalisation des ODD ;
- La promotion de bonnes pratiques applicables aux petits projets de PPP axés sur la réalisation des ODD.

35. Le Président a demandé aux différents responsables de projet de faire le point sur les travaux relatifs aux documents d'orientation en cours d'élaboration :

a) Doris Chevalier a fourni des informations sur le guide sur le financement durable qui devait être achevé en 2024 et sur le guide consacré à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, dont la rédaction avait débuté en 2024 et devrait s'achever en 2025 :

- Elle a indiqué que le guide sur le financement durable portait sur les outils existants compatibles avec les ODD et proposait des méthodes permettant de choisir les instruments financiers appropriés pour susciter l'intérêt des prêteurs et des investisseurs dans le cadre de PPP. Elle a fait observer que l'importance croissante du financement vert et de l'investissement à impact dans le monde de la finance rendait la publication de ce guide tout à fait opportune ;
- Elle a souligné que le guide sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes visait à fournir des outils pratiques permettant de mettre en application les pratiques favorisant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre des PPP axés sur la réalisation des ODD. La version finale du guide devrait être établie à temps pour la prochaine édition du Forum international sur les PPP, qui se tiendra en 2025.

<sup>1</sup> Il s'agit d'un guide sur la passation de marchés écologiques et durables sous la forme de PPP, de deux guides sur la transformation numérique dans le cadre de PPP axés sur le développement durable, et d'un guide sur le financement durable.



b) Steven van Garsse a donné un aperçu des travaux en cours visant à élaborer deux nouveaux guides, portant respectivement sur la passation de marchés écologiques et durables sous la forme de PPP et les PPP à petite échelle :

- Le guide sur la passation de marchés écologiques et durables sous la forme de PPP vise à aider les pouvoirs publics à intégrer des pratiques durables dans la passation de marchés et les activités mises en œuvre dans ce cadre, l'accent étant mis à la fois sur les politiques générales et sur les projets, notamment en matière de planification, de procédures de travail et de gestion des marchés ;
- Le guide sur les PPP à petite échelle vise à recenser les meilleures pratiques permettant d'améliorer l'apprentissage, de réduire les coûts de transaction, d'améliorer la bancabilité et de créer des moyens de financement additionnels pour ce type de projets. Les travaux menés en collaboration ont nécessité de nombreuses séances destinées à recueillir les avis de toutes les parties prenantes, notamment lors de la huitième édition du Forum international sur les PPP, qui s'est tenue à Istanbul.

c) Dans son exposé au sujet des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, David Dodd a insisté sur la crise urgente et de plus en plus grave liée aux changements climatiques et aux catastrophes qui avaient de lourdes conséquences sur les infrastructures dans le monde entier. Il a mentionné des estimations du PNUE indiquant que l'écart entre les besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques et le financement existant se chiffrait à 127 milliards de dollars É.-U. en 2023 et qu'il devrait atteindre 240 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2030. Il a également fait observer que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes avait estimé que les préjudices économiques causés chaque année par les catastrophes avoisinaient les 1 000 milliards de dollars É.-U., ce qui équivalait à plus de 1 % de la production économique mondiale. Il a ajouté que, pour remédier à cette situation, des travaux préparatoires visant à élaborer un guide sur l'intégration de la résilience face aux changements climatiques dans les projets de PPP et les projets d'infrastructure avaient été entrepris en 2024. Une proposition relative à ce guide avait été soumise au Bureau du Groupe de travail pour examen et, en cas d'approbation, une équipe de rédaction multipartite serait constituée en juillet 2024 afin d'établir un projet à temps pour la prochaine édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui se tiendra en 2025.

#### ***Activités de renforcement des capacités et services de conseil sur les politiques à mener***

36. Le secrétariat a informé le Comité que la méthode PIERS constituait le fondement de la plupart des 10 activités de renforcement des capacités (5 au niveau national, 2 au niveau régional et 3 au niveau international) organisées au cours des douze derniers mois. Plus de 1 000 participants avaient bénéficié de ces activités, parmi lesquels des représentants des pouvoirs publics des 17 pays de programme de la région de la CEE, ainsi que des partenaires internationaux. Il s'agissait notamment d'entités des Nations Unies (CNUCED, Département des affaires économiques et sociales (DESA) et les quatre autres commissions régionales de l'ONU), de bureaux de pays (au Tadjikistan, en Türkiye et au Turkménistan), de banques multilatérales de développement (Banque eurasiatique de développement et Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)), du Département du commerce des États-Unis et de gouvernements nationaux des pays de programme.

37. Le secrétariat a lancé la plateforme numérique consacrée à la méthode PIERS à titre de contribution au thème transversal de la soixante-dixième session de la CEE (avril 2023), à savoir les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE. Cette plateforme constitue un outil en ligne qui permet aux utilisateurs d'évaluer eux-mêmes la durabilité de leurs projets de PPP et d'infrastructure en utilisant les indicateurs PIERS et de produire des rapports décrivant les résultats des évaluations menées. Depuis sa mise en place en décembre 2023, 93 projets présentés par 44 pays, portant sur 18 secteurs d'activité et ayant une valeur totale de 41,4 milliards de dollars É.-U. ont été évalués.

38. Une manifestation régionale a été organisée conjointement avec la CNUCED à Genève le 21 mars 2024, sur le thème des cadres de financement nationaux intégrés, qui aidaient les États membres à mobiliser des ressources financières additionnelles pour atteindre les ODD, notamment dans le cadre de PPP. À cette occasion, des pays de

programme ont débattu de la manière dont l'approche des PPP préconisée par la CEE pouvait permettre de définir, d'élaborer et de financer des projets d'infrastructure à l'appui de la réalisation des ODD.

39. Une session de formation de haut niveau a été organisée au bureau de la BERD à Istanbul (Turquie), le 7 mai 2024. Cette session, intitulée « Understanding and Leveraging the UNECE PPPs for the SDGs approach through Standards, Tools and Guides for Sustainable Infrastructures » (Comprendre et mettre à profit l'approche de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD au moyen de normes, d'outils et de guides en faveur d'infrastructures durables), a permis de présenter aux représentants de pouvoirs publics de la région de la CEE et au-delà les outils indispensables mis au point par la CEE dans le domaine des PPP axés sur la réalisation des ODD.

40. Un nouveau projet de renforcement des capacités financé par le Compte pour le développement a été lancé en 2024 en collaboration avec deux commissions régionales, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Ce projet vise à former des fonctionnaires de six États membres à l'utilisation de la méthode PIERS. En outre, 40 projets de PPP et d'infrastructure seront évalués dans le cadre de ce projet, qui fournira également un financement initial pour les futures éditions du Forum international sur les PPP.

41. Le secrétariat a informé le Comité qu'il continuait à renforcer sa présence sur les médias sociaux – LinkedIn en particulier – afin de promouvoir au mieux les activités du Comité en matière de PPP et les résultats obtenus. Le nombre d'abonnés au compte de la CEE consacré aux PPP sur LinkedIn avait plus que doublé en un an, atteignant presque les 6 000. En outre, le secrétariat avait créé un nouveau logo représentant les PPP axés sur la réalisation des ODD, y compris une version animée présentée officiellement à Istanbul lors du Forum international sur les PPP, qu'il utilisait dans les médias sociaux et dans d'autres documents imprimés et numériques.

42. Le besoin de financement extrabudgétaire se faisait de plus en plus sentir, compte tenu de la demande d'appui en matière de PPP émanant des États membres. Le secrétariat donnait la priorité à la collecte de fonds, et des demandes de financement étaient envoyées aux donateurs pour obtenir un appui financier.

## ii) Impact des travaux réalisés depuis la seizième session du Comité

43. Le projet extrabudgétaire E267 de la CEE intitulé « International Centre of Excellence on Public-Private Partnership: development and implementation of PPP standards and recommendations » (Centre international d'excellence sur les partenariats public-privé : élaboration et application de normes et de recommandations en matière de PPP) a été évalué en 2023 par un évaluateur externe indépendant. Le Président a présenté les cinq recommandations formulées par cet évaluateur, et le secrétariat a informé le Comité que l'administration les avait toutes acceptées<sup>2</sup>.

44. L'Azerbaïdjan et le Kirghizistan ont informé le Comité de l'impact que ses travaux sur les PPP avaient sur la situation au niveau national. Les délégations de ces deux pays ont souligné qu'elles considéraient que les PPP étaient une priorité stratégique pour leur développement économique et durable et ont remercié la CEE pour les compétences et l'appui qu'elle leur avait apportés :

- La représentante de l'Azerbaïdjan a souligné que son pays n'en était qu'à ses débuts dans la mise en œuvre des PPP. L'Azerbaïdjan avait récemment promulgué une loi sur les PPP et ses règlements d'application, et son premier projet PPP – une installation de dessalement de l'eau – faisait actuellement l'objet d'une procédure d'appel d'offres. La représentante a remercié la CEE pour son appui et a souligné l'importance de la préparation institutionnelle et de la méthode PIERS pour la mise en œuvre de projets de PPP contribuant de manière efficace à la réalisation des ODD. En outre, elle a salué la tenue de la huitième édition du Forum international sur les

<sup>2</sup> Voir le rapport d'évaluation et la réponse de l'administration sur le site Web de la CEE, à l'adresse <https://unece.org/evaluation-reports>.

PPP et de la formation de haut niveau sur les PPP, qui avaient permis d'acquérir des connaissances et de bénéficier d'un éclairage très utiles. Malgré les difficultés liées aux capacités des partenaires publics en Azerbaïdjan, l'entité nationale chargée des partenariats public-privé restait déterminée à mettre en œuvre des PPP axés sur la réalisation des ODD et à coopérer et partager des connaissances avec des organismes internationaux tels que la CEE ;

- Le représentant du Kirghizistan a fait état de la collaboration constructive de son pays avec la CEE. Se félicitant de l'appui reçu de la CEE en ce qui concernait les PPP axés sur la réalisation des ODD au cours de l'année écoulée, il a mentionné les deux formations organisées par la CEE au Kirghizistan en septembre 2023. Ces formations avaient bénéficié de la participation de responsables importants des organismes publics directement associés à la mise en œuvre des PPP et avaient porté sur l'approche préconisée pour les PPP axés sur la réalisation des ODD et sur l'utilisation de la méthode PIERS. Le représentant du Kirghizistan a en outre remercié la CEE pour son évaluation, effectuée au moyen de la méthode PIERS, de huit projets de PPP menés dans son pays. Ces évaluations avaient permis d'approfondir les connaissances relatives à l'utilisation de la méthode PIERS et d'étoffer le portefeuille de PPP axés sur la réalisation des ODD.

#### **Décision 2024-3b.1**

Le Comité s'est déclaré satisfait des travaux du Groupe de travail des PPP, a approuvé le rapport sur sa septième session (ECE/CECI/WP/PPP/2023/2), tenue les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2023, et il a remercié le Bureau du Groupe de travail pour ses conseils et le secrétariat pour l'appui qu'il avait apporté dans le cadre de ces travaux.

#### **Décision 2024-3b.2**

Le Comité a approuvé les lignes directrices pour la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé en vue d'un redressement et d'une reconstruction économiques durables à l'appui des ODD (ECE/CECI/WP/PPP/2023/10).

Il a demandé au secrétariat d'en appuyer l'application et l'utilisation en proposant des activités de renforcement des capacités et des services de conseil sur les politiques à mener aux États membres de la CEE qui en feraient la demande. Il a en outre souligné à quel point le financement extrabudgétaire était essentiel pour l'application des normes, outils et lignes directrices de la CEE en matière de PPP et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir de tels fonds.

#### **Décision 2024-3b.3**

Le Comité a pris note avec satisfaction des plans visant à mener à bien en 2024 les travaux entrepris par le Groupe de travail en 2023 concernant les guides pratiques sur la transformation numérique, la passation de marchés verte sous la forme de PPP et le financement des PPP et des infrastructures.

#### **Décision 2024-3b.4**

Le Comité a relevé avec satisfaction la contribution qu'apportait depuis 2022 le Groupe de travail à la promotion des transformations numérique et verte dans les PPP et les infrastructures pour contribuer à l'exécution de la décision 69B prise par la commission à sa soixante-dixième session. Le Comité a salué les efforts que le secrétariat avait déployés pour mettre à la disposition des États membres et des autres parties prenantes une nouvelle plateforme numérique conviviale consacrée à la méthode PIERS, parallèlement aux travaux visant à élaborer les deux guides sur la transformation numérique et le guide sur la passation de marchés verte fondée sur des PPP. Il a en outre relevé avec satisfaction que depuis le lancement de la plateforme numérique PIERS en décembre 2023, 93 projets PPP présentés par 44 pays, portant sur 18 secteurs d'activité et ayant une valeur totale de 41,4 milliards de dollars É.-U. avaient été évalués.

**Décision 2024-3b.5**

Le Comité s'est félicité du lancement, en 2024, des travaux du Groupe de travail sur cinq nouveaux axes en lien avec les PPP : les normes et les guides pratiques relatifs à la participation des parties prenantes aux PPP, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les PPP, les projets de PPP relatifs à la production d'énergie renouvelable hors réseau, les projets de PPP et d'infrastructure résilients face aux changements climatiques et les PPP à petite échelle. Il a relevé que ces documents d'orientation pourraient être très utiles aux agents publics qui veillaient à ce que les PPP contribuent à la réalisation des ODD.

**Décision 2024-3b.6**

Le Comité a accueilli avec satisfaction les travaux relatifs aux services de conseil sur les politiques à mener et au renforcement des capacités en matière de PPP menés depuis sa dernière session, en particulier la huitième édition du Forum international sur les PPP, tenue en mai 2024, au cours de laquelle des questions d'actualité avaient été examinées, telles que les transformations numérique et verte au service du développement durable, le redressement et la reconstruction économiques, la résilience face aux changements climatiques, l'égalité d'accès aux services publics et l'approche des PPP fondée sur les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'inclusion et l'autonomisation des femmes, la participation des parties prenantes, les PPP à petite échelle, l'intelligence artificielle générative et les PPP, ainsi que les PPP au service de la sécurité routière. Il a remercié le Gouvernement turc d'avoir accueilli le Forum à Istanbul.

Le Comité a en outre souligné à quel point le financement extrabudgétaire était essentiel pour la poursuite de ses travaux relatifs aux services de conseil sur les politiques à mener et aux activités de renforcement des capacités en matière de PPP, et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires.

## **VI. Programme de travail pour 2025, plan d'activités intersessions pour 2024-2025 et recommandations sur les éléments clés du programme de travail pour 2026 (point 4 de l'ordre du jour)**

45. Le secrétariat a présenté le projet de plan d'activités intersessions pour 2024-2025, où figurent les activités prévues pour le reste de l'année 2024 et jusqu'à la prochaine session, en 2025 (ECE/CECI/2024/INF.3).

46. Le secrétariat a également présenté au Comité les demandes reçues en matière de coopération technique et les mesures prises pour mobiliser les ressources extrabudgétaires supplémentaires requises pour y répondre (ECE/CECI/2024/INF.4).

47. Le secrétariat a en outre présenté pour décision le projet de programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2025, y compris le programme de publications (ECE/CECI/2024/4).

48. Le secrétariat a rappelé aux représentants que le projet de programme de travail avait été établi selon le format annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/267, adoptée le 30 décembre 2022.

49. Le secrétariat a en outre présenté l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2026 (ECE/CECI/2024/INF.5), offrant au Comité la possibilité de formuler, au besoin, des recommandations qui seraient prises en compte dans le projet de plan-programme du sous-programme pour 2026.

50. Les États membres ci-après ont demandé que d'autres activités de coopération technique soient organisées : Azerbaïdjan, Kirghizistan et Monténégro. Toutes les délégations ont souligné que la coopération avec la CEE leur était utile. Toutefois, pour répondre à ces demandes, un financement extrabudgétaire supplémentaire serait nécessaire.

- La représentante de l’Azerbaïdjan s’est félicitée de la coopération fructueuse de son pays avec la CEE en matière de résilience climatique et de PPP. Elle a rappelé que la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendrait en Azerbaïdjan en novembre 2024 et a invité les membres du Comité à y participer. Dans ce cadre, des travaux avaient été lancés en vue d’organiser en coopération avec la CEE une manifestation parallèle sur la résilience climatique et les PPP axés sur la réalisation des ODD. Des échanges avaient également lieu avec la CEE afin d’en déterminer les thèmes et les experts qu’il conviendrait d’y inviter ;
- La représentante a en outre indiqué que son pays souhaitait contribuer aux nouveaux axes de travail consacrés à la résilience climatique et aux PPP. Enfin, elle a demandé à la CEE d’organiser une formation sur la méthode PIERS à l’intention des fonctionnaires des différents ministères et organismes publics d’Azerbaïdjan ;
- Le représentant du Kirghizistan a invité les membres du Comité à une conférence internationale sur les PPP qui devait se tenir à Bichkek les 26 et 27 septembre 2024 et qui était organisée par le Centre des PPP du Kirghizistan et des organisations internationales. Cette conférence consacrée aux questions liées aux PPP et à leurs perspectives de développement au Kirghizistan et en Asie centrale serait aussi l’occasion de célébrer le cinquième anniversaire de la création du Centre des PPP ;
- Le représentant a en outre demandé à la CEE de participer à l’organisation d’une séance, qui se tiendrait en marge de la conférence, consacrée aux PPP à petite échelle, sachant que ceux-ci revêtaient une grande importance pour le Kirghizistan et la région. À cet égard, le Kirghizistan attendait avec intérêt que soit élaboré le guide de la CEE sur les PPP à petite échelle axés sur la réalisation des ODD ;
- Rappelant le succès des deux conférences sous-régionales pour les Balkans occidentaux organisées par la CEE en 2023 et 2024, le représentant du Monténégro a souligné que l’innovation était un élément essentiel pour la réalisation des ODD dans la sous-région et a demandé que d’autres conférences de ce type soient organisées afin de soutenir la coopération sous-régionale dans le domaine des réformes en matière de politiques d’innovation ;
- L’Ouzbékistan a demandé un soutien supplémentaire à la CEE aux fins de l’application des recommandations issues de l’étude sur l’innovation au service du développement durable menée dans le pays, en particulier en ce qui concernait l’élaboration de directives relatives à l’auto-évaluation des PME en vue de favoriser la création d’entreprises durables.

#### **Décision 2024-4.1**

Le Comité a souligné que ses travaux de normalisation et de coopération technique relatifs à l’innovation et aux PPP axés sur la réalisation des ODD pouvaient grandement aider les États membres à progresser sur les thèmes transversaux traités par la CEE, à savoir la transition vers une économie circulaire et l’utilisation durable des ressources naturelles (soixante-neuvième session) et les transformations numérique et verte au service du développement durable (soixante-dixième session).

#### **Décision 2024-4.2**

Le Comité a adopté le plan d’activités intersessions à exécuter en 2024 et jusqu’à la prochaine session, en 2025. Il a demandé que la version finale de ce plan pour 2024-2025 soit annexée au rapport de sa dix-septième session.

#### **Décision 2024-4.3**

Le Comité, se félicitant de l’importance croissante du Forum international sur les PPP, a décidé que la neuvième édition du Forum se tiendrait en mai 2025 et a demandé au Groupe de travail de décider de son lieu en concertation avec les Bureaux et avec l’appui du secrétariat.

**Décision 2024-4.4**

Le Comité a observé que ses évaluations des politiques et des projets et ses activités de renforcement des capacités étaient utiles, comme en témoignait la demande croissante d'aide dans ces domaines émanant des États membres. Il a prié le secrétariat d'y donner suite, sous réserve que des ressources supplémentaires soient disponibles. À cet égard, il a salué les efforts déployés par le secrétariat pour cerner les besoins et perspectives en matière de mobilisation de fonds et a engagé les donateurs à fournir des ressources supplémentaires pour que le Comité puisse poursuivre ses travaux.

**Décision 2024-4.5**

Le Comité a adopté le Programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2025 (ECE/CECI/2024/4), y compris la liste des publications proposées.

**Décision 2024-4.6**

Le Comité a approuvé l'aperçu des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2026 (ECE/CECI/2024/INF.5), sans recommander des modifications.

## **VII. Domaines intéressant également d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales (point 5 de l'ordre du jour)**

51. Le Président a souligné que les deux principaux domaines d'activité du Comité, l'innovation et les PPP, étaient des questions transversales et horizontales, comme cela avait été constaté dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, puisque l'ODD n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) mentionnait que la science, la technologie et l'innovation, ainsi que les PPP, étaient des moyens à mettre à profit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble du Programme. Ainsi, dans de nombreux domaines, les travaux du Comité étaient liés à ceux d'autres comités de la CEE, constituaient des intérêts communs et faisaient l'objet d'une coopération avec d'autres organisations internationales. Le réseau Circular STEP, qui fonctionnait sous la direction conjointe du Comité et du Comité directeur des capacités et des normes commerciales (CTCS), constituait un très bon exemple de cette coopération.

52. Les secrétariats des organisations internationales et des organes de la CEE ci-après ont fait part au Comité des synergies potentielles et des possibilités de coopération :

- L'OCDE ;
- La CNUCED ;
- La CESAP ;
- Le Comité de l'énergie durable ;
- Le Comité des politiques de l'environnement ;
- Le CTCS ;
- Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), hébergé par la CEE.

53. Le représentant de l'OCDE a rendu compte de la réunion ministérielle du Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE qui s'était tenue peu de temps auparavant. Les participants à cette réunion avaient adopté la Déclaration sur des politiques de science, de technologie et d'innovation transformatives au service d'un avenir durable et inclusif. La CEE avait formulé des observations sur les différents projets de déclaration et la Secrétaire exécutive de la CEE avait pris la parole au cours de la séance plénière ministérielle. La Déclaration préconise la mise en œuvre d'un programme ambitieux dans le domaine des politiques de science, de technologie et d'innovation transformatives, notamment au moyen

de travaux d'analyse, d'échanges de données d'expérience et d'activités de renforcement des capacités. Étant donné que les deux comités comptaient un certain nombre d'États membres communs et que le Comité menait des travaux dans le cadre du Réseau d'innovation transformatrice, il existait clairement des possibilités de coopération supplémentaire avec l'OCDE en ce qui concernait l'appui apporté aux États membres pour la mise en œuvre de politiques d'innovation transformatrice.

54. Le représentant de la CNUCED a présenté au Comité les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des ODD, qui avait été créée dans le cadre du Programme 2030, en particulier ses activités de renforcement des capacités, qui comprenaient des formations sur les politiques d'innovation, notamment au niveau régional.

55. La CESAP et la CEE collaboraient déjà activement dans le domaine du financement des infrastructures d'énergie propre et des PPP verts. La CESAP souhaitait vivement approfondir et élargir cette coopération.

56. Le Comité de l'énergie durable travaillait notamment sur le financement de la transition énergétique et avait contribué à l'élaboration d'un recueil de projets présenté à la vingt-huitième session de la COP. Il menait des travaux sur les matières premières essentielles pour les transformations vertes, domaine dans lequel l'innovation jouait un rôle central. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a adressé au Comité une invitation permanente à participer à ces travaux ainsi qu'aux activités portant sur d'autres domaines. Il a également mentionné la coopération en cours avec les champions de haut niveau pour l'action climatique et indiqué que la méthode PIERS avait été présentée lors d'un forum régional sur le financement, une manifestation organisée en amont de la vingt-neuvième session de la COP, qui devait se tenir à Hambourg (Allemagne) en octobre 2024.

57. Le Comité des politiques de l'environnement a informé le Comité du récent lancement, en collaboration avec l'OCDE et le PNUE, d'une plateforme d'action pour la relance verte en Ukraine. Cette plateforme visait à promouvoir une relance verte en définissant des objectifs cibles et en mettant au point des instruments financiers adaptés. Une relance verte nécessiterait de recourir à l'innovation pour délaissier les secteurs d'activité et des modes de consommation et de production traditionnels au profit de solutions de remplacement durables.

58. Dans ses études de pays sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, le CTCS examinait, entre autres, comment réduire les obstacles à la diversification des exportations. Étant donné que les politiques d'innovation visaient aussi à diversifier l'économie, il s'agissait d'un domaine dans lequel des synergies étaient possibles. En outre, la question de l'amélioration des infrastructures de commerce était traitée dans les études de pays susmentionnées, et les PPP pourraient jouer un rôle à cet égard. Le CTCS entamait également des travaux sur les politiques de réglementation et de normalisation des innovations numériques, domaine dans lequel des synergies pourraient être trouvées.

59. Le CEFACT-ONU élaborait des normes et recommandations en étroite collaboration avec des acteurs des secteurs public et privé. Il estimait qu'il était possible de coopérer avec le Comité aux fins du renforcement des capacités des pays de programme à appliquer ces normes. Par exemple, son Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire avait mis au point un système innovant reposant sur la technologie de la chaîne de blocs qui permettait de suivre les textiles tout au long des chaînes de valeur, une opération indispensable pour rendre ces dernières durables.

#### **Décision 2024-5**

Le Comité a réaffirmé les avantages de la coopération et de la coordination avec d'autres organes de la CEE et organisations internationales, notamment concernant la transition vers l'économie circulaire (avec le CTCS et le CEFACT-ONU), les transformations numérique et verte au service du développement durable ainsi que l'action climatique et les PPP et infrastructures durables dans la région de la CEE (avec plusieurs autres comités sectoriels, dont le Comité de l'énergie durable), le renforcement des capacités (avec la CNUCED, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la science, la technologie et

l'innovation au service de la réalisation des ODD et le Conseil de coopération régionale), et l'évaluation des politiques d'innovation nationales et sous-régionales et l'innovation transformatrice (avec l'OCDE et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

Le Comité a invité son Bureau et le secrétariat à continuer d'étudier de nouvelles possibilités de collaboration avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales en vue de l'exécution du Programme 2030.

## **VIII. Suite donnée à l'évaluation du sous-programme Coopération et intégration économiques et du sous-programme Commerce par le Bureau des services de contrôle interne (point 6 de l'ordre du jour)**

60. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) du Secrétariat de l'ONU a évalué, pour la période 2018-2021, la pertinence, l'efficacité, la cohérence et la viabilité du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) et du sous-programme 6 (Commerce) de la CEE, ainsi que la prise en compte de thèmes transversaux dans ces sous-programmes. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU avait mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses activités. À la seizième session du Comité, en 2023, le secrétariat avait présenté les conclusions et les recommandations issues de cette évaluation, ainsi que la réponse de l'administration. Le secrétariat a informé le Comité des progrès réalisés dans l'application de ces recommandations et indiqué que ce processus était en bonne voie.

61. Un mécanisme de suivi des demandes de coopération technique à l'échelle de la CEE était en train d'être mis en place. Des comptes rendus succincts des demandes avaient été soumis aux seizième et dix-septième sessions du Comité (ECE/CECI/2024/INF.4). Le secrétariat s'affairait à examiner les données d'expérience tirées d'initiatives pilotes visant à élaborer un plan stratégique intégré pour la Division du commerce et de la coopération économique, notamment des actions menées à l'échelle de la Division sur des thèmes prioritaires transversaux tels que la Conférence régionale sur l'économie circulaire organisée conjointement par le Comité et le CTCS, tenue le 26 juin 2024. Le Comité avait intégré des questions environnementales dans ses travaux en mettant l'accent sur la transition vers l'économie circulaire, l'action climatique, la résilience des infrastructures et les transformations vertes. Il avait en outre pris des mesures visant à renforcer, dans le cadre de ses travaux, la prise en considération des questions de genre, l'inclusion du handicap et l'application d'une approche axée sur les droits de l'homme.

### **Décision 2024-6**

Le Comité a salué les progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'évaluation des sous-programmes 4 et 6 (exécutés par la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE), menée par le BSCI (document informel n° 2023/21 du Comité exécutif de la CEE), notamment en ce qui concernait un mécanisme de suivi des demandes de coopération technique.

Le Comité a prié son Bureau de collaborer avec le secrétariat à l'application des recommandations et de lui rendre compte de ces activités en 2025, et a invité les États Membres de l'ONU et les partenaires de développement à collaborer avec le secrétariat à l'appui de l'exécution des stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique.

## **IX. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)**

62. Le secrétariat a informé le Comité des répercussions de la crise persistante de liquidités sur le budget ordinaire de l'ONU. Dans ce contexte, le Secrétariat de l'ONU avait reporté le recrutement pour de nombreux postes vacants ou provisoirement vacants et avait considérablement réduit les déplacements du personnel et les dépenses en services de spécialistes externes (consultants et services contractuels). Grâce à ces solutions transitoires,



le secrétariat avait pu continuer à fournir un appui au Comité en vue de l'accomplissement de ses mandats. Toutefois, ces restrictions avaient entraîné une diminution du nombre et de la longueur des documents destinés aux organes délibérants, un retard dans la mise en œuvre des projets extrabudgétaires dû au fait que le personnel recruté au titre du budget ordinaire ne disposait pas du temps nécessaire pour les gérer, et des retards dans la migration du site Web et dans la mise à jour de liens essentiels. Le secrétariat a invité les délégations à contribuer aux efforts visant à remédier à cette situation.

63. Le secrétariat a proposé que la dix-huitième session du Comité se tienne à Genève du 25 au 27 juin 2025.

#### **Décision 2024-7**

Le Comité a décidé de tenir sa dix-huitième session à Genève du 25 au 27 juin 2025, sous réserve de la confirmation de la disponibilité d'une salle et des services d'interprétation.

## **X. Modalités d'adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)**

#### **Décision 2024-8**

Le Comité a invité le secrétariat à établir un projet de rapport et à le communiquer aux missions permanentes à Genève, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

## **XI. Dialogue international sur les politiques à mener (point 9 de l'ordre du jour)**

### **A. Accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD : le rôle de l'innovation et des PPP (point 9 a) de l'ordre du jour)**

### **B. Accélérer la transition vers l'économie circulaire dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 9 b) de l'ordre du jour)**

64. Le Comité s'est appuyé sur ses compétences spécialisées et ses travaux antérieurs pour échanger des données d'expérience, présenter des études de cas, examiner les progrès accomplis et cerner les lacunes en matière de connaissances et, compte tenu de ces éléments, promouvoir les innovations et les PPP susceptibles d'accélérer les progrès permettant de réaliser les ODD en général et, plus particulièrement, la transition vers l'économie circulaire.

65. Le Comité a remercié les intervenants et les participants pour leurs contributions au débat. Le résumé des débats sur le point 9 (al. a) et b)), établi par le Président, figure à l'annexe F<sup>3</sup>.

#### **Décision 2024-9**

Le Comité s'est félicité des discussions opportunes menées dans le cadre du débat de fond (point 9 de l'ordre du jour) et a souligné qu'il était important de renforcer l'appui à l'innovation et aux PPP afin d'accélérer les progrès dans les domaines de l'action climatique et des infrastructures durables. Les tables rondes sur l'innovation transformatrice au service de l'action climatique, sur l'innovation et les PPP au service d'infrastructures intelligentes et

<sup>3</sup> Le deuxième dialogue sur les politiques à mener, consacré à l'accélération de la transition vers l'économie circulaire, s'inscrivait dans le cadre de la Conférence régionale sur l'économie circulaire, qui avait été organisée le 26 juin 2024 conjointement avec le CTCS dans le cadre du réseau Circular STEP. Un résumé distinct des résultats de l'ensemble des travaux de cette conférence sera publié sur le site Web de Circular STEP.

résilientes, et sur la mise à profit de l'intelligence artificielle générative pour réduire les coûts de transaction liés aux PPP ont suscité l'intérêt des représentants. Le Comité a prié le secrétariat d'annexer les conclusions du Président au rapport de sa dix-septième session et l'a invité à tirer parti des résultats du dialogue international pour l'exécution du programme de travail.

Le Comité s'est félicité en particulier de l'appui important que ses travaux sur la transition vers l'économie circulaire, notamment dans le cadre du réseau Circular STEP, avaient apporté à cette transition dans la région de la CEE depuis la soixante-neuvième session de la Commission, tenue en 2021. Il s'est félicité des débats opportuns qui s'étaient tenus à la Conférence régionale sur l'économie circulaire. Il a souligné que ses axes de travail consacrés aux marchés publics favorisant l'innovation et aux directives relatives aux PPP axés sur la réalisation des ODD avaient un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs en matière d'économie circulaire. Il a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les résultats et les recommandations de la Conférence régionale sur l'économie circulaire, qui serait communiqué aux États membres et aux parties prenantes afin de les orienter dans l'élaboration de politiques et de mesures dans ce domaine.

## Annexe I

[Anglais seulement]

### Chair's summary of the international policy dialogue

#### A. Accelerating progress towards the Sustainable Development Goals: the role of innovation and Public-Private Partnerships (Agenda item 9(a))

1. The 2024 ECE SDG Progress Report found that the ECE region is on track to achieve only 20 of the SDG targets by 2030, down from 21 and 26 in 2023 and 2022, respectively, with 80 requiring accelerations, and 17 requiring a reversal of trend. The 2024 Regional Forum on Sustainable Development for the ECE Region had called on member States to increase momentum for the SDGs and to take strong messages forward to the High-level Political Forum in July 2024 and the Summit of the Future in September 2024 to underscore the ECE region's role as a global champion of sustainable development.

2. In an opening, framing session and four thematic panels, policymakers, business leaders and leading academic experts discussed policy options to strengthen science, technology and innovation and sustainable finance, including PPPs, to accelerate key transitions and advance cooperation towards achievement of the SDGs in the region, focusing on climate action and resilient infrastructure.<sup>4</sup>

#### I. Opening Panel

3. Despite considerable advances on climate-saving technologies, progress on climate action remains far too slow. According to NASA, every single month in the past twelve has been the hottest on record. Extreme weather events are becoming increasingly frequent and cause ever more damage to our infrastructures.

4. The panel agreed that the ECE region needs to step up its efforts to mitigate climate change. This will require innovations to decarbonize the economy and get to net zero or even net negative climate gas emissions. But mitigation is no longer enough. The region must also urgently step up efforts to adapt to the climate change that is happening. Making critical infrastructures more resilient is fundamentally important. The public and private investments needed to achieve this are estimated at 6.9 trillion US dollars per year.

5. Accordingly, the new Pact for the Future, which the UN Summit of the Future was expected to adopt later in 2024, calls inter alia for supporting private sector investment in science, technology and innovation, and deepening public-private partnerships in order to combat climate change and to adapt to its impact.

6. The panel agreed that getting to net zero required transformative innovation at the level of entire socio-economic systems, such as cities, and across all industries. The panel also agreed that experimentation and learning at the policy level would be critical to achieve this, as would be institutional and behavioural change.

7. Governments, innovators, investors, businesses large and small, and consumers and civil society all need to collaborate to accelerate the development, deployment and scale-up of innovative solutions to the climate challenge, including across borders. The UN-ECE Transformative Innovation Network (ETIN) is one such collaboration effort. Another is the Climate Knowledge and Innovation Community (Climate KIC), a leading multi-stakeholder

<sup>4</sup> At its session on 1 July 2024, the Executive Committee of the Economic Commission for Europe decided that "Climate action and resilient infrastructure for a sustainable future" would be the theme of the biannual session of the Economic Commission for Europe in 2025.

partnership working on developing and scaling transformative innovations for climate action in the European Union.

8. PPPs can play a key role in both climate change mitigation and adaptation by mobilizing not only the financial resources but also the knowhow of the private sector to build and retrofit critical infrastructure and to manage it in a long-term, sustainable and resilient way. Examples from Belgium were cited, such as storm surge barriers and flood protection systems, which include renewable energy generation. This innovative approach to finance the green transition not only safeguards against floods but also creates income to repay loans through the sale of energy.

9. The panel shared examples of the challenges and opportunities for climate action in ECE member States at different levels of economic development, including Belgium, Finland, Georgia, Norway, Ukraine and Uzbekistan. Public procurement, including through PPPs, can be a very important policy lever, but even in high-income countries habits, incentives, and lack of knowledge of what will work in the public sector pose a significant obstacle to harnessing this potential.

## **II. Changing the Game: Transformative innovation policies for climate action**

10. Building on the framing session, the first thematic panel explored the current state of transformative innovation policies for climate action. Panellists showcased real world examples of truly transformative innovations that drive climate action, net zero transitions and resilience in key sectors, such as aviation and energy. They discussed why, nonetheless, science, technology and innovation had not led to faster progress to the net zero transition and climate change adaptation and what policymakers could do to accelerate the transition.

11. Panellists agreed that innovation for climate action has been held back by a combination of misaligned incentives, insufficient financing, weak links between science and business, and insufficient coordination of policies. There are still too many subsidies for fossil fuels, climate gas emissions often remain under-priced, markets for green financing instruments are under-developed, and policy is all too often made in silos.

12. The panel also discussed the specific complexities of promoting systemic transformations. This requires various actors to make investments in R&D and capital assets whose returns depend on other actors making complementary investments at the right times in the right locations. The decarbonization of the aviation industry is a case in point, where aircraft manufacturers and their suppliers, airlines, energy and utility companies, and airports all must innovate and co-invest.

13. Many policies that can support innovation for climate action are already well-known, and the panellists advocated for expanding them, such as public R&D, tax incentives for private R&D, support for start-up eco-systems, mission-oriented policies, innovation-enhancing public procurement, or regulation and regulatory harmonization and competition.

14. However, expanding these policies can be difficult if there is a lack of trust in society that innovation will deliver broad-based benefits. The panel therefore also highlighted the need to go beyond narrowly conceived innovation policies, and to bridge gaps between science and society, as well as to build more trust in technology and in public policy.

## **III. Smarter not harder? Opportunities and challenges of artificial intelligence in solving climate change**

15. Recent breakthroughs in Artificial Intelligence (AI) hold the promise of dramatically increasing the productivity and hence pace of research, science, technology and innovation in all areas, including climate action. At the same time, many applications of AI today have large energy and environmental footprints. As these applications grow exponentially, they risk creating large scale new demands on energy supply and distribution. They also pose significant new challenges for data security, data privacy, data access and ownership, and ensuring that AI is used for the common good.

16. In the second thematic panel, leading experts and policymakers explored this tension and how to resolve it by drawing on cutting edge use cases from the ECE region. They discussed how AI can accelerate breakthrough innovations for climate change mitigation and adaptation, how innovation can reduce the footprint of AI itself, and what policymakers can do to support this process.

17. Panellists showcased examples from the ECE region and beyond of AI being used to accelerate both climate change mitigation and adaptation. AI can be a tool to cope with the complexities of driving sustainability transitions, of interpreting vast amounts of data, of predicting negative climate impacts and identifying priority areas for intervention, of modelling the responses of complex socio-economic systems (such as transport or the built environment) to possible policy changes, and of informing foresight exercises.

18. The panel argued that by thinking of AI and energy as one integrated value chain, it is possible to create “positive loops” where advances in AI speed up innovations in clean energy, and innovations in clean energy reduce the climate footprint of AI. The panel provided specific examples from the ECE region where energy companies were investing in AI to drive the clean energy transition, and technology companies were investing in clean energy to meet their net zero commitments. They also provided examples of AI being used to improve the matching of energy supply and demand and the efficiency of electricity grids.

19. In terms of policy, the panel recommended investing in key enablers, such as data and data centers, computing capacity and talent, including multi-disciplinary capabilities of Government ministries and agencies. The panel also discussed the need for risk-based regulation, for open and harmonized data standards, and for greater transparency on the actual climate footprint of different AI applications.

#### **IV. Integrating Climate Resilience into PPP and Infrastructure Projects for Climate Action**

20. The third thematic panel addressed the pressing issue of integrating climate resilience into PPP and infrastructure projects, a critical need in light of worsening climate conditions and the escalating frequency and intensity of natural disasters globally. The discussion focused on the potential of PPPs to enhance the climate resilience and adaptability of both new and existing infrastructures to better cope with natural disasters like floods and earthquakes.

21. Panellists highlighted the potential of PPPs in both the prevention and recovery phases of disaster management. In this regard, the importance of involving affected populations was emphasized, ensuring that resilience measures are both effective and inclusive. Communication with and input from local communities during the recovery period was noted as crucial for creating a sense of ownership and for the success of these projects. A structured climate impact assessment by the Federal Ministry of Transport of Germany was given as an example that includes evaluating the exposure of, the potential damages to, and the significance of affected infrastructures.

22. The panel also discussed the physical and economic impacts of climate change on infrastructure. These include the stress on materials due to higher temperatures and increased water levels, and the broad economic disruptions following disasters. The importance of high-quality and complete forecasting and data to inform effective adaptation measures was underscored. The panellists discussed specific adaptation strategies, such as efficient space use, greening urban areas, improving water infiltration systems, and creating flood zones. They emphasize the necessity of using sustainable building materials and nature-based solutions to ensure infrastructure resilience without exacerbating climate change.

23. The discussion identified important challenges in scaling up climate resilience in infrastructure through PPPs, including the uncertainties in predicting climate events and misalignments in policy, particularly regarding public procurement. Panellists also stressed the inadequacy of current financial incentives for the private sector to invest in climate resilience. They argued for the necessity of strategic risk allocation in PPP contracts to ensure fair distribution among partners and emphasized the role of PPPs in offering long-term,

sustainable solutions in infrastructure and in fostering innovative approaches of the private sector.

24. The panel stressed the need for guidelines that address the integration of climate resilience into PPP projects and policy frameworks. They praised the new ECE workstream on PPPs for the SDGs in climate resilience, highlighting the importance of international cooperation and sharing best practices. In this regard, this workstream can benefit from the existing knowledge within ECE and from collaboration with other subprogrammes.

## V. Generative AI and PPPs: Opportunities and Challenges

25. The fourth thematic panel explored the transformative potential of employing generative artificial intelligence (AI) in the PPP lifecycle. Panellists debated the balance between the accelerated efficiency and effectiveness that AI introduces, and the accompanying challenges and risks.

26. It was acknowledged that AI could revolutionize PPPs by reducing transaction costs, speeding up the development process, and improving the accuracy and efficiency of infrastructure needs assessment, risk evaluation and documentation generation. For example, at the identification stage, AI could help forecast infrastructure usage and help prioritize projects by understanding the interaction between different infrastructure projects. AI could also speed up the development stage of projects by automating tender preparation and managing the bidding process. There is also potential during the operation and maintenance stages where AI could identify and detect issues or disasters before they arise.

27. However, the discussion also centred on the substantial legal, ethical, and technical challenges that arise with the integration of AI. The main risks consist in reliability limitation, the lack of transparency in the algorithms and the data, and the lack of controllability. The panellists also discussed ways to address these challenges and mitigate the risks. They stressed the importance of raising awareness, fostering competition, and establishing governance and regulation for AI.

28. The issue of regulation was raised during the ensuing discussion, cognizant of the fact that the Committee does not have a mandate to regulate AI. However, it was argued that regulation on the one hand should remain flexible and agile enough not to stifle AI innovation, and on the other hand should ensure that any potential risks are managed adequately.

29. There was a consensus on the need for more research and comprehensive guidelines to realize the opportunities and navigate the challenges posed by AI, ensuring that its application in PPPs is both ethical and effective, and in support of the SDGs.

## B. Accelerating the Circular Economy transition in the Economic Commission for Europe region (Agenda item 9(b))

30. One SDG where there has been backsliding globally and in the ECE region is SDG 12 on Sustainable Consumption and Production. Following the decision of the 69<sup>th</sup> session of the Economic Commission for Europe, ECE has been working on accelerating the transition to a more circular economy in the region. It has created [Circular STEP](#), a stakeholder engagement platform to fill gaps and create synergies among the many practical and value-creating initiatives in the sphere of the circular economy. All ECE programme countries have nominated Government focal points for the network. The platform focuses on the following eight areas: trade, innovation-enhancing procurement, waste management, small and medium-sized enterprises, traceability of value chains, financing, digital solutions, and institutional arrangements.

31. In the second part of the Committee's international policy dialogue, member States and leading international experts took stock of the work on the circular economy transition that had been done in the areas of the Committee's mandate, including as part of the Circular

STEP project, in particular innovation-enhancing procurement and PPPs in waste-to-energy,<sup>5</sup> and discussed existing obstacles and possible policies to overcome them in order to reverse the negative trend on circularity.<sup>6</sup>

## VI. Opening and keynote

32. The Circular Economy transition has been broadly recognized as a key policy issue at the international level. Well over 100 countries have either adopted national Circular Economy roadmaps, or have at least references to the Circular Economy transition in their national Sustainable Development strategies.

33. However, according to the 2024 Global Circularity Gap Report,<sup>7</sup> the world consumed almost as many materials in the past six years as in the whole 20<sup>th</sup> century, while circularity, i.e., the share of secondary materials in total materials used, has declined steadily from 9.1 percent in 2018 to 7.2 percent in 2023. The bulk of the overshoot of planetary boundaries on climate gases, nitrogen, freshwater use and land use change occurs in higher- and middle-income countries, many of them ECE member States.

34. The speakers agreed that even though circularity is widely discussed today, these discussions have not yet translated into sufficient impact on the ground. The productivity of circular business models has not increased as much as was hoped, and in many sectors, legacy technologies and misaligned incentives still encourage wasteful practices. As a result, material consumption and waste generation have not sustainably decoupled from economic growth.

35. To accelerate the transition, it will be important to improve policy coherence and coordination across portfolios, including at the international level, as currently, a plethora of uncoordinated national policy frameworks creates barriers to international trade. Speakers also agreed that it will be important to better address fairness concerns in the circularity transition. A key enabler in this regard is investment in Circular Economy skills.

36. Speakers also agreed that there is not enough systematic information and analysis on how financing, including policy support, for the circularity transition is allocated across regions and sectors. Improving the evidence base for policy making will be critical to accelerating the transition.

## VII. Reversing Course: Innovation-Enhancing Procurement for the Circularity Transition

37. Innovation-enhancing public procurement can be a powerful tool to generate ideas that are conducive to the systemic shifts in production and consumption patterns that are needed for the circular transition. To successfully mainstream innovation, circularity and sustainability into procurement practices, governments need to know how to manage risks, improve the skills of public procurement officials, enhance data collection and monitor results, and try out new forms of partnerships and co-ordination. This panel explored the policy experience with innovation-enhancing public procurement as a possible catalyst for the innovation needed to progress towards the circular economy.

38. The panel discussed the different objectives which innovation-enhancing procurement can pursue. IEP can aim from merely incremental change (procuring marginally improved products) or for procuring completely new goods. It can also aim for shifting entire business

<sup>5</sup> See document ECE/CECI/WP/PPP/2022/3 Guidelines on PPP for the SDGs in waste-to-energy projects for non-recyclable waste: pathways towards a circular economy, and document ECE/CECI/WP/PPP/2022/4 Guidelines on promoting circular economy in PPPs for the UN SDGs.

<sup>6</sup> This part of the policy dialogue also formed the first segment of a Circular STEP Regional Conference. The second segment was a policy dialogue covering the other, trade-related focus areas of Circular STEP and was held as part of the [2024 session of the ECE Steering Committee on Trade Capacity and Standards](#) in the afternoon of Wednesday, 26 June 2024.

<sup>7</sup> [CGR Global 2024 - Report.pdf \(greenindustryplatform.org\)](#)

models (e.g. products to services), or even for creating entire new circular eco-systems where the waste of one actor becomes the resource of another. The complexity of the process, and the demands on the capacity of public procurement agencies, increases with the level of ambition.

39. The Committee had endorsed a Policy Guidance on Innovation-enhancing Procurement (ECE/CECI/2021/5), which was rolled-out, including in Georgia through the national Innovation for Sustainable Development Review (I4SDR), a tailored policy handbook and a study tour for public officials to Norway. The case of implementing innovation-enhancing Procurement (IEP) in Georgia proved to be a transformational experience, with a new public procurement law developed from the ground up and significant efforts put into training public procurements officers including through peer learning.

40. However, panellists agreed that even in countries that are at the forefront of innovation-enhancing public procurement, such as Norway, innovative solutions often do not scale but remain at the stage of pilot and demonstration projects, in part due to excessive risk aversion, a lack of skills and misaligned incentives in procurement agencies, but also due to a lack of coordination between procurers.

41. ETIN is working on ways to overcome these challenges, including by integrating a more entrepreneurial, venture mindset into procurement processes, and by changing the focus from trying to control the outcome of individual procurement projects to creating a process that will contribute to systemic change. Demand Acceleration, a framework established in Sweden, was presented as an example. Another example was the United Kingdom's efforts to mainstream data-driven and open approaches to IEP and investments in creating cross functional teams across government stakeholders.

## **VIII. Implementing ECE PPP for the SDGs Guidelines to Promote the Circular Economy**

42. The second panel of this dialogue focused on the critical task of implementing two Circular Economy PPP guidelines to support member States in integrating Circular Economy into PPP and infrastructure projects in support of the SDGs: the Guidelines on Promoting Circular Economy in PPPs (ECE/CECI/WP/PPP/2022/4) and the Guidelines on Waste-to-Energy Projects for Non-Recyclable Waste (ECE/CECI/WP/PPP/2022/3). Panellists acknowledged that developing these guidelines was just the first step. The real challenge lies in their successful implementation, which requires robust political support and stringent regulations to foster investment and adherence to Circular Economy principles.

43. The discussion highlighted the need for PPP projects to be designed in an integrated manner, considering them as interconnected systems rather than isolated initiatives. This systemic approach ensures that all aspects of Circular Economy are addressed comprehensively, leading to more sustainable and effective outcomes.

44. Panellists then explored enablers for implementing ECE Circular Economy guidelines and initiatives. Key enablers include stakeholder involvement and education, sound labour policies, strong political will, acceptance of private financial proposals, and effective media strategies to raise public awareness. Engaging and educating all stakeholders - from government bodies to local communities and businesses - was also highlighted as it builds a collective understanding and commitment to Circular Economy goals. The panel also emphasized the importance of fair and sustainable labour conditions to support the workforce and promote the overall sustainability of Circular Economy projects.

45. In contrast, key barriers to implementing ECE guidelines and Circular Economy initiatives in PPP projects were also discussed, particularly in the context of developing countries. These barriers include a lack of knowledge and understanding and insufficient investment strategies. The panel stressed that addressing these barriers through strategic planning, seminars, and international collaboration is essential for advancing Circular Economy initiatives.

46. One concrete example on the use of Circular Economy principles in a PPP project showcased in this panel was the A6 highway project in Germany. During construction, the



project recycled 100 percent of the existing motorway pavements, exceeding German standards for recycling asphalt in pavement layers. Extensive testing ensured that recycled pavement met quality and durability requirements, while significantly reducing the need for virgin materials. In the operational phase, a tool was developed to record, analyse, and reduce all project emissions aiming for CO<sub>2</sub> Net Zero. The project's sustainable measures led to the development of a pilot certification by the German Sustainable Building Council, setting guidelines for future sustainable motorway projects and contributing to the Circular Economy.

47. The panel agreed that raising awareness of the two ECE PPP Circular Economy guidelines and of the Circular Economy model in PPPs among all stakeholders would be essential to ensure successful implementation in infrastructure and PPP projects. The panel also agreed that the secretariat should continue supporting exchanges of experience and policy learning among member States. North Macedonia was given as an example where the regulatory framework was in place, but where ECE support in finetuning the investment strategy and reviewing the prevailing preference for investments by international donors over PPPs would be beneficial.

## Annexe II

### Plan d'activités intersessions pour 2024-2025

#### I. Introduction

1. Le présent document est fondé sur le programme de travail du Comité pour 2024 (ECE/CECI/2023/5). Il donne des informations supplémentaires sur les activités prévues et proposées pour la période comprise entre les dix-septième et dix-huitième sessions du Comité. Les activités sont regroupées selon les principaux domaines thématiques intéressant le Comité, à savoir l'innovation et la compétitivité, et les partenariats public-privé (PPP).

2. Les plans et les propositions prennent en compte la demande exprimée par les États membres et les ressources dont dispose le secrétariat.

#### II. Politiques d'innovation et de compétitivité

3. Les travaux relatifs à l'innovation et à la compétitivité s'attachent essentiellement à promouvoir un cadre de politiques favorable au développement basé sur l'innovation et à la compétitivité fondée sur la connaissance à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités comprennent la concertation sur les politiques à mener, la formulation de recommandations relatives aux orientations et le recensement des bonnes pratiques, les examens analytiques et les manifestations consacrées au renforcement des capacités nationales et sous-régionales.

##### *Dialogue international et élaboration de bonnes pratiques*

4. La seizième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité aura lieu à Genève les 27 et 28 octobre 2024. Dans le cadre de cette session, une conférence d'orientation offrira aux experts de toute la région de la CEE l'occasion de mettre en commun des données d'expérience sur les politiques d'innovation. Le Bureau de l'Équipe de spécialistes en arrêtera le thème précis en concertation avec les membres de l'Équipe. Un document d'orientation contenant une synthèse des bonnes pratiques en la matière sera soumis au Comité à sa dix-septième session pour adoption.

5. La cinquième session du Groupe de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) sur l'innovation et la technologie au service du développement durable sera organisée en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et se tiendra le 27 juin 2024 au Kirghizistan. Une conférence d'orientation se tiendra immédiatement après la session.

6. La sixième session du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable sera organisée en 2025 en collaboration avec la CESAP et se tiendra parallèlement à une conférence stratégique sous-régionale des États participant au SPECA.

##### *Analyse des politiques nationales et sous-régionales et formulation de recommandations*

###### *Étude sur l'innovation au service du développement durable*

7. L'étude sur l'innovation au service du développement durable en Ukraine sera achevée. L'Azerbaïdjan et le Turkménistan ont demandé à la CEE de procéder à des études nationales similaires. Ces demandes pourront être satisfaites sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles.

*Recensement des politiques d'innovation*

8. Les travaux de recensement des politiques d'innovation en Asie centrale, dont le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan seraient les bénéficiaires, pourraient débiter en 2025, sous réserve que des fonds suffisants soient disponibles.

*Renforcement des capacités*

9. Des réunions de concertation sur les politiques à mener continueront d'être organisées à l'intention du réseau des correspondants nationaux pour le recensement des politiques d'innovation, pour mettre en commun les bonnes pratiques et renforcer la capacité des gouvernements d'appliquer les recommandations découlant du recensement.

10. Dans le cadre du suivi de l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable en Arménie, la CEE collabore avec le Gouvernement arménien en vue de possibles activités de renforcement des capacités visant à l'aider à appliquer les recommandations issues de l'étude. En mars 2024, elle a organisé à Erevan un atelier consacré à l'élaboration d'une stratégie pour l'industrie de haute technologie en Arménie, en collaboration avec le Ministère arménien de l'industrie de haute technologie, l'ONUDI et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le personnel et les experts de la CEE aideront l'Arménie à définir ses prochaines priorités stratégiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en tenant compte des résultats de cet atelier. L'objectif est que les conclusions de l'étude et l'atelier contribuent à l'élaboration des documents stratégiques nationaux du Gouvernement arménien qui seront établis au cours des deux prochaines années.

11. La mise en application des recommandations issues de l'étude nationale sur l'innovation au service du développement durable en Ouzbékistan pourrait bénéficier d'un appui sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, notamment en ce qui concerne la demande du Gouvernement d'élaborer des directives relatives à l'auto-évaluation des PME en vue de la création d'entreprises durables.

12. D'autres activités de renforcement des capacités visant à appuyer l'application des recommandations issues des analyses des politiques déjà réalisées au niveau national pourraient être mises en place sur demande et sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles.

13. Dans le cadre du Groupe de travail du SPECA sur l'innovation et la technologie au service du développement durable, la CEE continuera à organiser des activités de renforcement des capacités à l'échelle sous-régionale, en fonction de la demande et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Compte tenu du vif intérêt témoigné par les États participant au SPECA, des visites d'étude, des concertations et des formations continueront d'être organisées dans le cadre du réseau SPECA de pépinières et d'accélérateurs d'entreprises au service du développement durable, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

14. La CEE continuera de contribuer aux activités de renforcement des capacités menées par l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des ODD, en fonction des besoins, sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles.

15. Les travaux sur l'élaboration de bonnes pratiques en matière de politique d'innovation transformatrice et sur le renforcement des capacités des organismes nationaux de promotion de l'innovation dans ce domaine se poursuivront sous les auspices du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE.

**III. Partenariats public-privé**

16. Les travaux sur les PPP visent essentiellement à aider les États membres de la CEE à utiliser ces partenariats pour atteindre les ODD. Par conséquent, ces travaux porteront sur un éventail de domaines se rapportant à des thèmes transversaux pertinents de la Commission,

tels que le redressement et la reconstruction économiques durables, la corruption dans les PPP, la préparation et la riposte aux pandémies, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'accélération de la réalisation des ODD dans la région de la CEE. Les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur la réalisation des ODD constituent la base normative de ces travaux.

### *Dialogue international sur les politiques à mener*

17. La huitième session du Groupe de travail des PPP se tiendra à Genève, les 25 et 26 novembre 2024.

18. La neuvième édition du Forum international sur les PPP sera organisée par la CEE en mai 2025<sup>8</sup>.

### *Normes, recommandations, lignes directrices et pratiques exemplaires*

19. Les travaux relatifs aux guides concernant les marchés publics de PPP verts et durables, la transformation numérique dans les PPP axés sur le développement durable et le financement durable lancés au début de 2023 seront menés à bien en 2024.

20. Les travaux relatifs aux normes et guides concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la participation des parties prenantes, le recours à des PPP pour des installations électriques autonomes en zone rurale, reposant sur les énergies renouvelables<sup>9</sup>, les PPP à petite échelle<sup>10</sup> et les infrastructures résilientes face aux changements climatiques lancés en 2024 continueront à être menés en fonction des ressources existantes.

21. Les travaux relatifs aux supports d'apprentissage en ligne à l'intention des décideurs fondés sur les documents d'orientation et les outils de la CEE relatifs aux PPP (en particulier le document intitulé « Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) : méthode d'évaluation au regard des ODD ») lancés en 2024 continueront à être menés en fonction des ressources existantes.

22. Les travaux sur les nouveaux thèmes retenus pour l'élaboration de normes et guides pratiques seront traités en priorité par le Groupe de travail à sa session suivante, sur recommandation de son bureau<sup>11</sup>.

### *Renforcement des capacités*

23. Des projets de renforcement des capacités<sup>12</sup> visant à promouvoir la bonne exécution de partenariats public-privé axés sur la réalisation des ODD continueront d'être exécutés en 2024 et 2025, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

<sup>8</sup> Les dates exactes du Forum seront fixées avec les Services de conférence de l'ONUG. À l'occasion du Forum, le secrétariat organisera un concours pour récompenser les projets d'infrastructure PPP qui contribuent le plus aux transformations numérique et verte à l'appui du développement durable, et une attestation sera remise aux gagnants. Ce concours aidera à élargir la base de données des études de cas et à promouvoir l'utilisation de la méthode PIERS (Système d'évaluation et de notation des PPP et des infrastructures).

<sup>9</sup> Cette norme est élaborée avec l'aide du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, dont le service des réunions est assuré par la Division de l'énergie durable.

<sup>10</sup> À sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2024, le Bureau du Groupe de travail des PPP a décidé que le guide pratique devrait être établi sous la forme d'un document commun entre la CEE et la World Association of PPP Units and Professionals, pour soumission au Groupe de travail à sa session suivante.

<sup>11</sup> La liste, approuvée par le Groupe de travail, des sujets devant faire l'objet de nouveaux documents d'orientation figure à l'annexe II du document ECE/CECI/WP/PPP/2023/2.

<sup>12</sup> Projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement et/ou par des ressources extrabudgétaires et approuvés par le Comité exécutif de la CEE.

24. Le secrétariat aidera les gouvernements qui le demandent à évaluer eux-mêmes les PPP et les projets d'infrastructure à l'aide de la méthode PIERS, notamment à quantifier les bénéfices environnementaux et socioéconomiques globaux de ces projets et à en suivre l'évolution<sup>13</sup>.

25. La campagne visant à atteindre le chiffre de 500 études de cas de PPP axés sur la réalisation des ODD se poursuivra, et des études de cas supplémentaires seront réunies et présentées à la neuvième édition du Forum international sur les PPP, en mai 2025.

---

---

<sup>13</sup> Le secrétariat établira un mandat concernant l'évaluation rétrospective à titre volontaire des projets à l'aide de la méthode PIERS afin de quantifier les bénéfices globaux des PPP et des projets d'infrastructure et d'en suivre l'évolution.